

AVIS

Nous soussigné Eric CHUPEAU,

Agissant en qualité de commissaire enquêteur, chargé de l'enquête prescrite par l'arrêté préfectoral n° 698 du 30 novembre 2016 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande présentée par la Société Louis HARDY SAS, en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploiter un dépôt de stockage de gaz inflammables liquéfiés situé sur le territoire de la commune de Saint Pierre,

VU le dossier soumis à enquête publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 698 du 30 novembre 2016 ;

VU les mesures de publicité prises pour l'information du public ;

VU l'absence d'observations formulées dans le cadre de l'enquête,

Emettons :

UN AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET, SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

A Saint-Pierre, le 27 février 2017

Eric CHUPEAU

